

les enseignes françaises, qui aurait accentué les possibilités de contournement. Deux de ces centrales en effet n'auraient pas respecté les dispositifs de la loi Égalim, ce qui représente « des dizaines de millions d'euros d'amende », a affirmé le Premier ministre Gabriel Attal.

En parallèle, la Direction générale de la Répression des Fraudes a contrôlé 1000 magasins pour vérifier que les produits arborant l'origine France respectaient bien cette mention : 372 ont été épinglés à cette occasion. Le gouvernement souhaite créer un « Origine Score » pour assurer plus de transparence.

VERS UN NOUVEL ÉGALIM ?

Annoncée le 21 février par Gabriel Attal, la nouvelle mission parlementaire sur Égalim a été lancée ce 2 mars. Un galim 4 est envisagé, ou a minima, un aménagement de la loi existante. L'objectif principal est de « rendre plus robustes les mécanismes de formation des prix dans l'éventualité d'une volatilité des prix à moyen et long terme », comme cela a été mentionné dans la lettre du Premier ministre aux députés. Parmi les mesures, on y retrouve également la construction du prix en marche avant, le contournement des centrales d'achats européennes, ainsi qu'une « meilleure prise en charge des enjeux de durabilité, de soutenabilité et de promotion de régimes alimentaires sains et durables dans le cadre des négociations ».

Maëlie Trédan

maelie.tredan@bretagne.chambagri.fr



LE BLOG AGRIECO

Pour en savoir plus sur l'actualité économique de l'agriculture et de l'agroalimentaire breton :

<https://blog-eco-bzh.chambres-agriculture.fr/>



Selon Gabriel Attal, un nouvel Égalim devrait « rendre plus robustes les mécanismes de formation des prix. »

Gouvernement



Il a dit

PHILIPPE GOETZMANN

Consultant spécialiste de la grande distribution et de la consommation

Le 21 février dernier, à l'occasion des Rendez-Vous Eco-Emploi, Philippe Goetzmann est revenu sur le bilan de la loi Égalim.

« La réalité économique est que, dans aucune industrie, le prix ne se construit pas en marche avant. On pourrait considérer que tout vendeur peut fixer son prix. Mais cela veut dire aussi que l'acheteur a la possibilité de ne pas acheter. Tout renvoie finalement au problème de compétitivité et d'équilibre entre l'offre et la demande. La question à se poser au niveau de l'État serait donc : comment faire pour que notre filière agricole devienne la filière la plus compétitive ? Cela passe inévitablement par une réduction drastique des impôts de production, d'une simplification des normes, ou par le fait de pousser les distributeurs à investir pour sécuriser les débouchés, etc. Mais il est à craindre qu'à vouloir sanctuariser les prix des produits agricoles français on assiste, contraint par la baisse du pouvoir d'achat, à une augmentation des importations. Les règles de l'Union européenne et du libre-échange doivent nous pousser à travailler avant tout sur notre compétitivité, plutôt que d'imposer une exception française, qui sera de toute façon contournée. »